



Donnons
au sang
le pouvoir
de soigner

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2025-26

DECISION N° N 2025-26 DU 25 AOÛT 2025 PORTANT FIN DE FONCTION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 4 décembre 2023 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang,

Vu la décision n° N 2021-01 du président de l'Etablissement français du sang en date du 20 janvier 2021 nommant Madame Annie-Claude MANTEAU directrice de l'Etablissement de transfusion sanguine Hauts-de-France Normandie à compter du 1^{er} février 2021,

DECIDE

Article 1^{er} – Il est mis fin aux fonctions de directrice de l'Etablissement de transfusion sanguine Hauts-de-France Normandie exercées par Madame Annie-Claude MANTEAU au 31 août 2025.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 25 août 2025,

Frédéric PACOUD
Président de l'Etablissement français du sang